



Ministero degli Affari Esteri  
e della Cooperazione Internazionale



AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT

# LIGNES DIRECTRICES SUR LE LIEN ENTRE L'AIDE HUMANITAIRE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX (NEXUS)



SOMIS PAR LE MAECI- DIRÉCTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT AU  
COMITE CONJOINT (EX ARTICLE 21 DE LA LOI 125/2014) LE 19 JUILLET 2023

La rédaction de ces lignes directrices a été promue par la Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo (DGCS) [Direction générale de la coopération au développement] du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI) et par l'Agencia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo (AICS) [Agence italienne pour la Coopération au développement]. Le texte a été rédigé par un groupe de travail auquel ont participé des représentants des organisations de la société civile (OSC) et de l'université.

Le groupe de travail était composé de :

MAECI- DGCS : Cristina Carezza, Andrea Celentano, Giovanni Baticci, Valeria Mazzacane

AICS : Marta Collu, Marco Falcone, Alessandra Lentini, Annamaria Meligrana, Andrea Senatori, Mariarosa Stevan, Viviana Wagner.

OSC et Universités : Francesco Michele (représentant Link2007), Gianluca Ranzato (représentant CINI), Riccardo Sansone (représentant AOI), Maria Sassi (représentant des Universités)

Nous tenons également à remercier pour le MAECI, Laura Aghilarré, Giuliana Del Papa, Lorenzo Ciarlo, Maria Teresa Covatta, Diego Cimino et Tommaso Giarrizzo, ainsi que les bureaux de l'AICS à Beyrouth et à Addis-Abeba pour leur soutien constant.

# INDEX

<b>RESUME DU DOCUMENT</b>	<b>pag 4</b>
<b>1. OBJECTIF DES LIGNES DIRECTRICES</b>	<b>pag 6</b>
<b>2. CADRE JURIDIQUE</b>	<b>pag 7</b>
<b>3. LIGNES STRATEGIQUES</b>	<b>pag 9</b>
<b>4. EXERCICE OPÉRATIONNEL NEXUS DE LA COOPÉRATION ITALIENNE AU DÉVELOPPEMENT</b>	<b>pag 10</b>
4.1. Coordination	pag 10
4.2. Programmation	pag 11
4.3. Le financement	pag 12
<b>APPENDICE : DÉFINITIONS</b>	<b>pag 14</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE:</b>	<b>pag 15</b>
<b>ANNEXE 1. ORIGINE DU LIEN ENTRE L'AIDE HUMANITAIRE, LE DEVELOPPEMENT ET LA PAIX : CADRE INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>	<b>pag 18</b>
<b>ANNEXE 2. RECOMMANDATION DU CAD SUR LE NEXUS HUMANITAIRE-DÉVELOPPEMENT-PAIX DE L'OCDE DE FÉVRIER 2019</b>	<b>pag 27</b>

# RÉSUMÉ DU DOCUMENT

Le besoin de renforcer les interconnexions entre la réponse aux crises humanitaires et les interventions structurelles plus larges, liées à la fois aux perspectives de développement socio-économique, la pacification et à la stabilisation des contextes fragiles, a été établie depuis longtemps dans le débat international.

Cette vision globale, qui se reflétait déjà dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, a trouvé un nouvel élan dans la "nouvelle méthode de travail" proposée par le biais de l'Agenda pour l'humanité lors du *Sommet humanitaire mondial (SHM)* d'Istanbul en 2016, pour être ensuite intégrée dans les politiques de l'Union européenne et dans la recommandation du CAD de l'OCDE de 2019 sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix (Nexus).

Ainsi, le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix s'est imposé comme une approche permettant de répondre aux besoins des communautés dans les zones de crise, grâce à une nouvelle méthode de travail, qui prévoit le renforcement de la collaboration, de la cohérence et de la complémentarité entre les différents acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, en fonction de leurs avantages comparatifs et dans le respect de leurs différents mandats.

Dans le cadre des principes établis par la loi 125/2014 et en ligne avec ces développements enregistrés dans les sphères internationales et européennes, la Coopération italienne a reconnu la nécessité, de répondre en même temps aux besoins immédiats des populations et de s'attaquer aux causes structurelles à l'origine de ces besoins dans les situations de fragilité et de crises prolongées, à travers des interventions coordonnées et complémentaires d'aide humanitaire (y compris celles de première urgence), de développement et de promotion de la paix et de la cohésion sociale.

Le but de ces lignes directrices est d'esquisser l'approche stratégique conforme au "Nexus", à partir des objectifs et des priorités indiqués dans le Documento Triennale di Programmazione e di Indirizzo (DTPI) [*Document triennal de programmation et d'orientation de la politique*] et selon un exercice opérationnel à mettre en œuvre dans les contextes de fragilité identifiés par celui-ci. Cet exercice opérationnel se développe autour des trois domaines d'action définis par la Recommandation 2019 du CAD de l'OCDE susmentionnée : la coordination, la programmation et le financement.

La coordination se fait au niveau central et local. Au niveau central, les pays pilotes en situation de fragilité sont identifiés par le biais d'un processus consultatif, auquel un exercice conforme à l'approche "Nexus" doit être appliqué, en tenant compte autant que possible de la présence et de l'avantage comparatif du système italien de coopération au développement, des exercices Nexus internationaux et européens en cours, et de la dimension régionale (transnationale) de la crise. Au niveau local, un rôle crucial est joué par l'analyse conjointe du contexte entre les trois piliers, menée à travers un processus consultatif par la Représentation diplomatique concernée et avec le soutien du bureau AICS compétent. Des résultats collectifs sont identifiés sur la base des

résultats des analyses conjointes du contexte, qui permettent d'identifier les causes structurelles de la crise et les besoins prioritaires des populations les plus vulnérables.

En fonction des résultats de l'analyse conjointe et des résultats collectifs, la DGCS définit - avec l'assistance des représentations diplomatiques concernées et du bureau local de l'AICS - une planification concertée (*joined-up*) entre les trois piliers de l'aide humanitaire, du développement et de la promotion de la paix et de la stabilité, qui tient compte de l'avantage comparatif des sujets de la coopération italienne au développement. Une consultation au niveau central est également prévue avec les acteurs du système italien de coopération au développement. Les actions programmées se réfèrent aux mêmes communautés bénéficiaires, appartenant aux segments les plus vulnérables de la population et dans la même zone géographique.

Le financement est autant que possible fondé sur des données probantes (*evidence-based*), adéquat pour atteindre des résultats collectifs et comprend des instruments pluriannuels, flexibles et prévisibles, en mesure de soutenir des programmes à court, moyen et long terme. Les instruments financiers existants, à utiliser de manière coordonnée et synergique sur la base de l'avantage comparatif des différents acteurs peuvent être envisagés, y compris les fonds communs (*pooled funds*), thématiques et mondiaux, ainsi que les formes de financement innovantes, telles que les obligations à impact social (*social impact bonds*), en mesure de générer une collaboration concrète et des opportunités d'investissement pour le secteur privé.

# OBJECTIF DES LIGNES DIRECTRICES

L'augmentation progressive des besoins humanitaires dans le monde, alimentée par le nombre, la complexité et la durée des crises humanitaires, met la communauté internationale face à des défis majeurs qui franchissent les frontières des États et dépassent la capacité d'intervention de l'aide humanitaire. Le monde prend de plus en plus conscience que l'aide humanitaire ne peut pas compenser l'absence de paix et de développement, d'où l'exigence de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité, de la fragilité et des conflits, en renforçant la résilience et en encourageant une paix durable, tout en répondant aux besoins humanitaires.

Ces lignes directrices décrivent l'approche stratégique et les modalités opérationnelles avec lesquelles la coopération italienne au développement met le "Nexus" en œuvre dans des situations de fragilité et de conflit prolongées dans le cadre des dispositions de la Loi 125/2014 et selon les champs d'action et les principes définis par la *Recommendation on the Humanitarian-Development-Peace Nexus* du CAD de l'OCDE (la Recommandation sur le lien entre l'aide humanitaire et le développement et la paix) de février 2019, jointe à la présente.

L'Annexe 1 aux lignes directrices, contient une analyse détaillée du cadre international et européen à l'origine du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix.

# CADRE JURIDIQUE

# 2

La loi 125/2014 représente le cadre juridique de référence du système italien de coopération au développement. Elle définit les principes, les acteurs, les bénéficiaires, les critères et les finalités de l'activité de coopération internationale, ainsi que les tâches et les fonctions des organismes impliqués dans cette activité.

Plus précisément, le 1er alinéa de l'article 1 de la loi établit que "la coopération internationale pour le développement durable, les droits de l'homme et la paix, ci-après dénommée "coopération au développement", est une partie intégrante et qualifiante de la politique étrangère de l'Italie. Elle s'inspire des principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Son action, conformément aux principes énoncés à l'article 11 de la Constitution, contribue à la promotion de la paix et de la justice et vise à promouvoir la solidarité et l'égalité des relations entre les peuples fondés sur les principes d'interdépendance et de partenariat".


Pour la mise en œuvre des politiques de coopération au développement, la loi a institué l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), dotée d'une personnalité juridique de droit public, soumise au pouvoir d'orientation et de supervision du MAECI (art. 17). L'Agence est opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et exerce des activités de nature technico-opérationnelle liées aux phases d'enquête préliminaire, de formulation, de financement, de gestion et de contrôle des initiatives de coopération. Elle bénéficie d'une autonomie organisationnelle, réglementaire, administrative, comptable et budgétaire.

L'article 20 de la loi 125/2014 est, quant à lui, consacré aux tâches de la Direction générale pour la coopération au développement (DGCS), qui assiste le Ministre et le Vice-ministre dans toutes les fonctions qui leur sont attribuées par la loi.

L'article 23 de la loi 125/2014 définit également toutes les entités du "système italien de coopération au développement" : administrations de l'État, universités et organismes publics ; régions et provinces autonomes de Trente et de Bolzano, collectivités locales ; organisations de la société civile et autres entités à but non lucratif (aux termes de l'article 26 de ladite loi) ; secteur privé.

En ce qui concerne l'adoption des décisions relatives aux interventions, la loi désigne le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (et donc le Vice-ministre délégué) comme l'organe délibérant pour les interventions humanitaires d'urgence (art. 10). En ce qui concerne les initiatives de développement, l'organe délibérant est la Commission mixte pour les initiatives d'une valeur supérieure à deux millions d'euros (art. 21, 3ème alinéa) et le directeur de l'AICS jusqu'à concurrence d'un plafond de deux millions d'euros (art. 17, 6ème alinéa).

Il convient de souligner que dès le début, l'AICS, en étroite coordination avec la DGCS et les directions



générales compétentes du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, a fondé son action dans une perspective de lien entre l'aide humanitaire et le développement. Dans ce sens, l'AICS a formé une Unité dédiée aux urgences et aux situations de fragilité, qui combine dans ses compétences à la fois l'action humanitaire et la réponse aux situations de fragilité et de renforcement de la résilience, afin d'assurer une approche plus flexible et synergique de l'utilisation des fonds. En outre, d'un point de vue procédural, l'AICS a introduit la possibilité de mettre en œuvre, même dans des situations de fragilité, des programmes humanitaires sur deux ans et de réaliser des projets complémentaires à l'action humanitaire, mis en œuvre avec des procédures flexibles et adaptés au contexte d'urgence, avec des fonds dédiés aux activités de développement.

En même temps, la DGCS a consolidé une pratique de collaboration étroite entre l'Unité pour les interventions internationales dans les urgences humanitaires, les autres bureaux de la direction générale et les structures compétentes des autres directions générales, afin de renforcer, dans la programmation des activités, la complémentarité et les synergies entre les initiatives humanitaires, de développement et de paix dans le cadre des objectifs et des priorités indiqués dans le document triennal de planification et d'orientation de la politique (DTPI). Le cas échéant, conformément à l'approche multi-acteurs, des consultations avec les entités du système italien de coopération au développement sont également envisagées.

La coopération italienne au développement peut donc répondre de manière structurée aux nouvelles urgences, en créant des synergies et une complémentarité entre les différents instruments de prévention des fragilités et de réponse aux crises.

Au niveau international, l'Italie s'est engagée auprès du SHM à travailler d'une nouvelle manière, en renforçant le lien entre l'aide humanitaire et le développement. À Istanbul, l'Italie a adhéré au GB, en présentant un plan d'interventions multisectoriels et en souscrivant les engagements de la table ronde 6 "*Changing people's lives : from delivering aid to ending need*" et du *Core Commitment*.

1. Ces engagements ont été traduits en résultats spécifiques inclus dans le "Plan de l'Agence italienne de coopération au développement et de la Direction générale de la coopération au développement du MAECI pour l'efficacité des interventions 2020-2022" (Plan d'efficacité AICS-DGCS), rédigé par un groupe de travail ad hoc AICS-DGCS, coordonné par la DGCS et approuvé par la Commission mixte le 19 novembre 2019. En particulier, le Plan prévoit de renforcer l'efficacité de la réponse de la coopération italienne aux crises humanitaires et aux situations de fragilité par le biais de l'introduction d'une stratégie qui promeut le "Nexus" entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, en commençant par l'adoption de Lignes directrices stratégiques<sup>1</sup> (ce document). De plus, le Plan d'efficacité AICS-DGCS introduit l'utilisation de marqueurs spéciaux destinés à vérifier l'alignement des interventions d'aide humanitaire et de développement sur la stratégie définie dans ces Lignes directrices. Enfin, il prévoit l'adoption d'un outil d'analyse des conflits et des fragilités pour les programmes par pays et les interventions qui y sont liées, en fonction des outils utilisés au niveau international, ainsi qu'un système de vérification de l'alignement des programmes (développement et humanitaire) dans les situations de fragilité sur le principe de "ne pas nuire" (*do no harm*), conformément aux bonnes pratiques internationales.

---

<sup>1</sup> Le plan d'efficacité AICS-DGCS, Macro-résultat 5 activité 1.1 est disponible sur le lien suivant: <https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2023/10/2019-11-19-FINAL-PIANO-AICS-DGCS-EFFICACIA-INTERVENTI.pdf>



# LIGNES STRATÉGIQUES

# 3

## LIGNES STRATÉGIQUES

Conformément aux développements enregistrés dans le cadre international et européen, la coopération italienne au développement a également reconnu la nécessité, dans les situations de fragilité, d'instabilité et de crises prolongées, de répondre aux besoins immédiats de la population civile et, en même temps, de s'attaquer aux causes structurelles des crises par des interventions coordonnées et complémentaires d'aide humanitaire (y compris l'aide de première urgence), de développement et de promotion de sociétés pacifiques et de cohésion sociale, à la fois dans un cadre bilatéral et multilatéral.

Cette vision, condensée dans le DTPI, a pour horizon de référence l'Agenda 2030 et ses piliers : Personnes, Planète, Prospérité, Paix, Partenariats (5P). Elle suit également une approche systémique multi-acteurs et multidisciplinaire dans le cadre de la loi 125/2014, inspirée par les principes de partenariat et de solidarité, de responsabilité, de subsidiarité, de transparence, de respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et du droit international humanitaire, dans le but de "ne laisser personne de côté".

La coopération italienne au développement adopte également une approche sensible aux causes des conflits, fondée sur le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international, orientée vers l'obtention de résultats à long terme, à la construction de sociétés pacifiques et inclusives et adaptée au contexte spécifique. Cette approche tient particulièrement compte des besoins des femmes, des filles et des enfants, ainsi que des groupes de population les plus à risque et les plus marginalisés, en se référant particulièrement aux personnes handicapées et aux enfants.

Afin de s'attaquer de manière durable aux causes profondes des crises, qu'elles soient de cause humaine ou naturelle, les activités de prévention, de préparation, d'atténuation du risque et d'alerte précoce, revêtent une importance particulière pour la coopération italienne au développement; la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 par le biais d'initiatives qui encouragent l'adoption de systèmes de gouvernance et d'institutions solides et inclusives dans les domaines de la coopération au développement ; et le renforcement des capacités locales, conformément aux principes de responsabilité (*ownership*) et de localisation de l'aide.

Dans les Pays en situation de fragilité identifiés dans le DTPI, la Coopération Italienne au développement lance des exercices opérationnels pilotes "Nexus", mieux décrits dans les pages suivantes, en opérant dans le cadre des lignes directrices et des domaines d'action décrits dans la Recommandation du CAD de l'OCDE de février 2019, d'une manière flexible et adéquate par rapport au contexte spécifique d'intervention, dans le respect des différents mandats des acteurs impliqués et du cadre réglementaire italien. S'il le juge nécessaire, le MAECI peut évaluer l'opportunité d'entamer l'exercice "Nexus" dans un pays non inclus dans le DTPI. Même dans les pays où aucun exercice pilote n'est identifié, la Coopération Italienne au développement encourage néanmoins l'approche "Nexus", en favorisant la cohérence et la complémentarité entre les différents instruments qu'elle utilise dans son action.

Enfin, la Coopération italienne au développement encourage et soutient les synergies et la complémentarité entre les interventions d'aide humanitaire, de développement durable et de promotion de sociétés pacifiques et de cohésion sociale de la part d'organisations internationales, d'entités à but non lucratif et d'organisations de la société civile.

# EXERCICE

# OPÉRATIONNEL NEXUS

# DE LA COOPÉRATION

# ITALIENNE AU

# DÉVELOPPEMENT

Ces lignes directrices définissent les modalités de mise en œuvre du "Nexus" dans les exercices opérationnels pilotes identifiés par le DTPI, en prenant comme référence les domaines d'action identifiés par la Recommandation du CAD de l'OCDE de février 2019 (coordination, programmation, financement), qui sont interconnectés et synergiques.

Dans les contextes de fragilité dans lesquels l'exercice Nexus est mis en œuvre, la Coopération italienne au développement opère par le biais :

- a. d'une analyse de contexte commune aux trois piliers, portant également sur des zones géographiques spécifiques (*area based approach*);
- b. d'une programmation adaptée au contexte, coordonnée, cohérente et complémentaire entre l'aide humanitaire, le développement durable et la promotion de sociétés pacifiques et de la cohésion sociale;
- c. de l'action systémique axée sur les résultats (*RBM approach*);
- d. de la définition des résultats collectifs;
- d. d'instruments financiers appropriés, flexibles et pluriannuels.

La Coopération italienne au développement opère également conformément aux 11 principes identifiés dans la Recommandation 2019 du CAD de l'OCDE.

## 4.1. COORDINATION

### **Système italien de Coopération au développement.**

Aux fins des présentes lignes directrices, la coordination - assurée par le MAECI - vise à favoriser la cohérence et la complémentarité entre les activités d'aide humanitaire, de développement durable et de promotion de sociétés pacifiques et de la cohésion sociale des acteurs italiens de la Coopération au développement. La

coordination se fait au niveau central et périphérique. Elle tient compte des exercices opérationnels Nexus en cours au sein de l'UE, de l'ONU, ou d'un groupe restreint de donateurs.

### **Coordination au niveau central:**

Le DTPI identifie un certain nombre de pays (appelés pays pilotes) en situation de fragilité pour y appliquer un exercice Nexus. Les pays sont identifiés à la suite d'un processus consultatif promu et coordonné par le MAECI. Lors de l'identification des Pays, il est tenu compte de : i) la présence et l'avantage comparatif du système italien de Coopération au développement, même en ce qui concerne des domaines d'intervention spécifiques ou des secteurs spécifiques ; ii) dans la mesure du possible, la présence d'exercices opérationnels "Nexus" en cours, à commencer par ceux de l'UE ; iii) de la dimension et de la nature transfrontalière des crises. Si le MAECI le juge nécessaire, il évalue l'opportunité de mettre en œuvre l'exercice "Nexus" dans un pays non inclus dans le DTPI.

Dans le cadre d'activité de programmation annuelle, la DGCS demande aux représentations diplomatiques accréditées dans les pays pilotes de préparer une analyse conjointe du contexte des dimensions humanitaires, du développement durable et de la construction de sociétés pacifiques, ainsi que des résultats collectifs.

### **Coordination au niveau local:**

La Représentation diplomatique prépare une analyse conjointe (*joint analysis*) du contexte et identifie les résultats collectifs : i) avec l'appui technique de l'AICS ; ii) avec la participation de la société civile italienne active dans le pays ; iii) en consultation, selon le principe de "ne pas nuire" (*do not harm*), avec les communautés locales, les autorités/institutions des pays partenaires et, si possible, le secteur privé ; iv) le cas échéant, en liaison avec les représentants des acteurs institutionnels italiens impliqués dans les programmes de Coopération au développement (Administrations de l'Etat, Chambres de Commerce, Universités et Organismes publics, Régions et Collectivités locales). Elle tient également compte de la nature et du calendrier des différents types d'intervention et peut être périodiquement mise à jour sur la base de l'évolution de la situation sur le terrain.

L'analyse conjointe du contexte et/ou du secteur analyse : i) la typologie de la crise ; ii) les caractéristiques contingentes et structurelles du pays ou de la zone géographique ; iii) les besoins de la population à court, moyen et long terme dans le cadre des trois piliers ; IV) l'avantage comparatif des acteurs locaux, italiens et internationaux.

Les résultats des analyses de contexte conjointes permettent d'identifier les causes structurelles de la crise et les besoins prioritaires des populations les plus vulnérables et fournissent des références utiles pour l'élaboration des éléments transmis par la Représentation diplomatique compétente à la DGCS, conformément au paragraphe 6.2 des présentes lignes directrices.

La Représentation diplomatique, avec le soutien technique du bureau local de l'AICS, assure la cohérence avec les analyses contextuelles conjointes élaborées à l'aide de méthodologies "basées sur des preuves" (*evidence based*) dans le cadre d'exercices opérationnels éventuellement menés par l'UE et l'ONU, afin de favoriser une meilleure compréhension entre les donateurs et les acteurs humanitaires sur les besoins des personnes vulnérables, sur les causes de la fragilité, sur les actions à entreprendre, sur les "résultats collectifs" (*collective outcomes*) à atteindre dans le respect du principe de responsabilité (*ownership*) des interventions et des principes humanitaires.

## **4.2. PROGRAMMATION**

### **Système italien de coopération au développement**

Sur la base de l'analyse conjointe du contexte et des résultats collectifs, la DGCS demande aux Représentations diplomatiques compétentes des éléments, formulés avec le soutien technique du bureau local de l'AICS, pour une "programmation concertée" (*joined-up*) entre les trois piliers pour l'année suivante. Les éléments tiendront compte, en particulier: i) de l'avantage comparatif des sujets de la Coopération Italienne au Développement et des autres partenaires locaux et internationaux avec lesquels la Coopération Italienne au Développement

collabore ; ii) du Document de Stratégie Pays ; iii) de la nature différente et du calendrier des interventions ; iv) des priorités indiquées dans le DTPI, ainsi que, dans la mesure du possible, des exercices opérationnels Nexus et des "résultats collectifs" (*collective outcomes*) convenus de manière participative, en particulier, dans le cadre de l'UE, afin de créer des synergies et des économies d'échelle. En demandant les éléments ci-dessus, la DGCS peut fournir des indications plus détaillées sur les priorités indiquées dans le DTPI et sur les organismes internationaux avec lesquels il est prévu de maintenir ou de renforcer la collaboration.

En fonction des éléments reçus par les Représentations diplomatiques, dans le cadre du processus de programmation annuelle, la DGCS avec le soutien technique de l'AICS, consulte les entités du système italien de coopération au développement aux termes du Chapitre VI de la Loi 125/2014 (art. 26-27) intéressés et/ou présents sur le terrain, afin de définir une "programmation concertée" (*joined-up*) entre les dimensions de l'aide humanitaire, du développement durable et de l'édification de sociétés pacifiques. Les consultations peuvent également s'étendre à des partenaires internationaux sélectionnés en vertu de l'article 29 de la loi 125/2014. Ces indications permettront d'orienter, dans la mesure du possible, la programmation des différentes entités du système italien de coopération au développement et des actions, dans le respect des principes humanitaires et pourront être indiquées dans le Document de Stratégie Pays (DSP).

Sur la base des avantages comparatifs identifiés, dans un souci de cohérence et de complémentarité, la programmation concertée entre les trois piliers peut se référer à des zones géographiques spécifiques (*area based approach*) ou à des secteurs spécifiques, éventuellement en synergie avec d'autres programmations sectorielles existantes sur le terrain et avec les plans de développement du pays partenaire pour cette zone spécifique, tout en respectant les principes humanitaires.

Les actions programmées (humanitaire, développement, paix) concernent les mêmes communautés bénéficiaires, appartenant aux segments les plus vulnérables de la population civile, dans la même zone géographique.

En cas d'aggravation de la crise dans les pays pilotes, les Représentations diplomatiques peuvent, avec l'aide technique de l'AICS, fournir à la DGCS des éléments complémentaires à l'analyse conjointe du contexte en vue d'une éventuelle mise à jour de la programmation.

### 4.3. LE FINANCEMENT

La stratégie de financement dans les contextes de fragilité et de crise prolongée est, dans la mesure du possible, fondée sur l'évidence de données probantes (*evidence-based*) et orientée vers l'obtention de résultats collectifs dans le contexte spécifique. Dans le cadre des priorités définies dans la programmation annuelle, la stratégie comprend des instruments pluriannuels, flexibles et prévisibles qui peuvent soutenir des programmes de courte, moyenne et longue durée et créer des synergies avec des programmes déjà existants sur le terrain mis en œuvre par des acteurs locaux ou internationaux.

#### **Système italien de coopération au développement**

Il est possible de prendre en considération les outils les plus appropriés pour agir en séquence ou en parallèle, selon les besoins; en particulier:

- les instruments financiers existants qui peuvent être utilisés de manière coordonnée et synergique, sur la base de l'avantage comparatif des différents acteurs ;
- les instruments d'intervention prévisibles et flexibles (fonds communs, fonds thématiques et fonds globaux), en mesure de contribuer à l'obtention de résultats collectifs de manière coordonnée, rapide et efficace dans différentes régions du monde ;
- les instruments financiers innovants (tels que des formes d'investissement à impact, par le biais d'obligations à impact social) en mesure de créer des opportunités concrètes d'implication du secteur privé pour générer une croissance inclusive, ainsi que de garantir l'équité et la durabilité.

Dans la mesure du possible, les synergies sont encouragées avec d'autres instruments financiers consacrés à la consolidation de la paix civile (par exemple, avec le plan national d'action Femmes-Paix-Sécurité). En outre, lorsque cela est possible, conformément aux réglementations nationales et sur la base du budget annuel ; un financement direct peut être envisagé pour les institutions et/ou les organisations locales et/ou un soutien spécifique aux acteurs internationaux qui investissent dans le développement des capacités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un système commun de collecte transparente de données quantitatives et qualitatives pouvant également être utilisées par les acteurs impliqués dans le système italien de coopération au développement.

EXERCICE OPÉRATIONNEL NEXUS  
DE LA COOPÉRATION ITALIENNE AU  
DÉVELOPPEMENT

# APPENDICE: DÉFINITIONS

## **Nexus**

Par "nexus", nous entendons les interconnexions entre les actions humanitaires, de développement et de paix.

### **Approche Nexus (*Nexus approach*)**

L'approche "nexus" a tendance à renforcer la cohérence et la complémentarité entre l'action humanitaire, le développement durable et la consolidation de la paix.

Cette approche tient compte des avantages comparatifs et des mandats des différents acteurs de la coopération au développement dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la paix - en fonction de leur pertinence respective dans le contexte spécifique - afin de réduire la vulnérabilité globale et le nombre de besoins non satisfaits et de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

### **Exercice Nexus**

"Exercice Nexus" de la Coopération italienne au développement indique l'exercice opérationnel pilote, identifié dans certaines situations de fragilité par le DTPI ou le MAECI selon les modalités indiquées dans les présentes lignes directrices (chapitre 5 et suivants). Dans ces cas, les principes et les champs d'action déclinés dans la Recommandation du CAD / de l'OCDE de février 2019 sont suivis, en respectant les différents mandats des acteurs impliqués et le cadre réglementaire italien.

### **Résultat collectif**

"Résultat collectif", fait référence à un résultat ou un impact convenu et mesurable résultant des efforts conjoints des différents acteurs qui travaillent afin de réduire les besoins non satisfaits, les risques et les vulnérabilités et pour renforcer la résilience des populations, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Dans les pays où ils ont déjà été définis, les résultats collectifs font également référence aux résultats opérationnels convenus et mesurables ou aux impacts définis par les coordonnateurs de l'action humanitaire résidents et par l'équipe de pays (Country Team) de l'ONU en collaboration avec les partenaires internationaux et nationaux.

### **Avantage comparatif (*comparative advantage*)**

Selon la recommandation du CAD de l'OCDE, l'"avantage comparatif" indique la capacité et la compétence dont fait preuve un individu, un groupe ou une institution pour satisfaire les besoins. Dans le contexte de ces lignes directrices, l'avantage comparatif, est défini par la synergie entre deux domaines de référence décrits dans la recommandation du CAD / de l'OCDE : i) la capacité et la compétence des différents acteurs de la coopération au développement de répondre aux besoins ; ii) la pertinence - dans le contexte - de chaque pilier du Nexus par rapport aux autres en vue de réduire les vulnérabilités et le nombre de besoins, ainsi que la capacité d'affronter les causes profondes du conflit.

# BIBLIOGRAFIA

LEGGE 11 agosto 2014, n. 125. Disciplina generale sulla cooperazione internazionale per lo sviluppo. (LOI n° 125 du 11 août 2014. Règlement général sur la coopération internationale pour le développement)

<https://www.normattiva.it/uri-res/N2Ls?urn:nir:stato:legge:2014:125>

COOPERAZIONE INTERNAZIONALE PER LO SVILUPPO, Documento Triennale di Programmazione e di Indirizzo 2021-2023 (COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT, Document triennal de planification et de politique 2021-2023)

<https://www.esteri.it/wp-content/uploads/2021/11/Schema-di-Documento-triennale-2021-2023.pdf>

DGCS et AICS, *Plan de l'Agence italienne de coopération au développement et de la Direction générale pour la coopération au développement du MAECI pour l'efficacité des interventions 2020-2022*, (approuvé par la Commission mixte le 19.11.19)

<https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2023/10/2019-11-19-FINAL-PIANO-AICS-DGCS-EFFICACIA-INTERVENTI.pdf>

Règlement relatif aux "Statuts de l'Agence italienne pour la coopération au développement".

[https://aics.portaleamministrazionetrasparente.it/archivio27\\_normativa\\_0\\_631.html](https://aics.portaleamministrazionetrasparente.it/archivio27_normativa_0_631.html)

Conventions de Genève et protocoles additionnels, 1949, 1977 et 2005.

<https://www.icrc.org/en/war-and-law/treaties-customary-law/geneva-conventions>

Banque mondiale et Nations Unies, *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. Washington, 2018

<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28337>

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

[https://www.ohchr.org/sites/default/files/UDHR/Documents/UDHR\\_Translations/itn.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/UDHR/Documents/UDHR_Translations/itn.pdf)

UE, *Consensus européen sur l'aide humanitaire (2007)*

[https://ec.europa.eu/echo/files/media/publications/consensus\\_it.pdf](https://ec.europa.eu/echo/files/media/publications/consensus_it.pdf)

- UE, *Nouveau consensus européen pour le développement* (2017)  
<https://www.consilium.europa.eu/media/24011/european-consensus-for-development-st09459en17.pdf>
- UE, *Conclusions du Conseil "Donner un contenu opérationnel aux liens entre l'action humanitaire et développement"* (Operationalising the humanitarian-development nexus), 2017  
<https://www.consilium.europa.eu/media/24010/nexus-st09383en17.pdf>
- UE, *Conclusions du Conseil sur une "Approche stratégique à la résilience dans l'action extérieure de l'UE"*, (Operationalising the humanitarian-development nexus), 2017  
<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-5413-2018-INIT/en/pdf>
- UE, *Conclusions du Conseil sur l'"Approche intégrée aux crises et aux conflits extérieurs"*, (Integrated Approach to External Conflicts and Crises), 2018  
<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-5413-2018-INIT/en/pdf>
- UE, *Conclusions sur la "Réponse globale du Team Europe au COVID-19"*, (Council Conclusions on Team Europe Global Response to COVID-19), 2020  
<https://www.consilium.europa.eu/media/44347/team-europe-ccs-200608.pdf>
- Good Humanitarian Donorship Initiative*, 2003  
<https://www.ghdinitiative.org/ghd/gns/home-page.html>
- The Grand Bargain – A Shared Commitment to Better Serve People in Need*, 2016  
[https://interagencystandingcommittee.org/system/files/grand\\_bargain\\_final\\_22\\_may\\_final-2\\_0.pdf](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/grand_bargain_final_22_may_final-2_0.pdf)
- One Humanity : Shared Responsibility. Report of the Secretary-General for the World Humanitarian Summit*. 31.01.2016, A/70/709  
<https://agendaforhumanity.org>
- Busan Partnership for Effective Development Cooperation*, 2011  
<https://www.oecd.org/development/effectiveness/busanpartnership.htm>
- IASC, *Guidance on Collective Outcomes*, 2020  
<https://interagencystandingcommittee.org/inter-agency-standing-committee/un-iasc-light-guidance-collective-outcomes-0>
- New Deal for Engagement in Fragile States* (2011)  
<https://www.newdeal4peace.org/>
- OCDE/CAD, *Recommandation sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix* (Recommendation on the Humanitarian-Development-Peace Nexus), 2019  
<https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/643/643.en.pdf#:~:text=The%20Development%20Assistance%20Committee%20%28DAC%29%20Recommendation%20on%20the,in%20the%20right%20place%20at%20the%20right%20time>
- OCDE/CAD, *Recommandation du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement durable* (Recommendation of the Council on Policy Coherence for Development), 2010  
<https://www.oecd.org/gov/pcsd/oecd-recommendation-on-policy-coherence-for-sustainable-development.htm>
- OCDE, *Déclaration de Stockholm intitulée "Surmonter la fragilité et consolider la paix dans un monde en mutation"* (Addressing Fragility and Building Peace in a Changing World), 2016)
- OCDE, *Agenda sur les principes relatifs aux États fragiles, aux femmes, à la paix et à la sécurité*



- (*Fragile States Principles and the Women, Peace and Security agenda*), 2010
- OCDE, L'égalité des genres et l'autonomie des femmes dans les situations de fragilité et de conflit : un examen du soutien des donateurs (*Gender equality and women's empowerment in fragile and conflict affected situations : a review of donor support*), 2017  
[https://www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/docs/Gender\\_equality\\_in\\_fragile\\_situations\\_2017.pdf](https://www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/docs/Gender_equality_in_fragile_situations_2017.pdf)
- OCHA, *Collective Outcomes* (April 2018)  
<https://agendaforhumanity.org/sites/default/files/resources/2018/Apr/OCHA%20Collective%20Outcomes%20April%202018.pdf>
- OCHA, *The New Way of Working*, 2017  
<http://agendaforhumanity.org/sites/default/files/20170228%20NWoW%2013%20high%20res.pdf>
- UN-IASC, Light
- UN, Resolution A/RES/71/1, Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (*New York Declaration for Refugees and Migrants*), 2016  
[https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A\\_RES\\_71\\_1.pdf](https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_71_1.pdf)
- UN, Resolution A/RES/70/1, Agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable (*2030 Agenda for Sustainable Development and the Sustainable Development Goals*), 2015  
<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030%20Agenda%20for%20Sustainable%20Development%20web.pdf>  
<https://unric.org/it/wp-content/uploads/sites/3/2019/11/Agenda-2030-Onu-italia.pdf>
- UN, Resolution A/RES/69/313, Programme d'actions d'Addis-Abeba adopté par la troisième Conférence internationale sur le financement et le développement (*Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development*), 2015  
[https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2051AAAA\\_Outcome.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2051AAAA_Outcome.pdf)
- UN, Accord de Paris sur le changement climatique (*Paris agreement on climate change*), 2015  
[https://unfccc.int/files/essential\\_background/convention/application/pdf/english\\_paris\\_agreement.pdf](https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/english_paris_agreement.pdf)
- UN, Cadre d'actions de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (*Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015 – 2030*), 2015  
[https://www.unisdr.org/files/43291\\_sendaiframeworkfordrren.pdf](https://www.unisdr.org/files/43291_sendaiframeworkfordrren.pdf)
- UN, Resolution A/RES/71/243, Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*Quadrennial comprehensive policy review of operational activities for development of the United Nations system*), 2017  
<https://undocs.org/A/RES/71/243>
- UN, Resolution A/RES/75/233, Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*Quadrennial comprehensive policy review of operational activities for development of the United Nations system*), 2020  
<https://undocs.org/en/A/RES/75/233>
- ONU, Résolution A/RES/75/233, Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, 2020  
<https://undocs.org/en/A/RES/75/233>
- UN, Resolutions (A/RES/70/262 and S/RES/2282 (2016), définies "Sustaining Peace Resolutions"
- Dott. Diego Cimino, Journal of International Cooperation and Development [www.richtmann.org/](http://www.richtmann.org/) journal Vol 3, No 1, May 2020 129 The Humanitarian-Development-Peace Nexus : Solving Rubik's Cube in Policy and Practice Diego

# ANNEXE 1. ORIGINE DU LIEN ENTRE L'HUMANITAIRE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX : CADRE INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

## 1 L'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Agenda pour l'Humanité et le *New Way of Working* (Nouvelle méthode de travailler) des Nations Unies

La nature souvent prolongée des crises humanitaires, déterminée par des facteurs humains et/ou naturels, a souligné, au niveau mondial, la nécessité de surmonter les divisions entre l'aide humanitaire et le développement et de travailler de manière cohérente et complémentaire en vue d'atteindre des objectifs stratégiques communs.

L'Agenda 2030 pour le développement durable (2015) contient une vision intégrée entre les différentes dimensions du développement (économique, sociale et environnementale) qui fait ressortir le besoin d'une plus grande coopération entre les activités d'aide humanitaire, de renforcement de la résilience et de promotion d'une paix durable. L'Agenda 2030 reconnaît explicitement la relation bidirectionnelle et interdépendante entre la paix et le développement durable.

Le Sommet mondial sur l'action humanitaire (SHM), qui s'est tenu en 2016 à Istanbul, représente un moment fondamental pour l'action humanitaire. À cette occasion, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon a présenté, en annexe de son rapport *One humanity : shared responsibility*<sup>2</sup>, un nouvel Agenda pour l'humanité (*Agenda*

<sup>2</sup> *One Humanity: Shared Responsibility. Report of the Secretary-General for the World Humanitarian Summit. 31.01.2016, A/70/709*

for Humanity) qui identifie le dépassement des divisions entre les acteurs de l'humanitaire et du développement comme l'une des mesures prioritaires pour réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités, qui ont triplé au cours de la dernière décennie. L'initiative découle également du constat que, malgré l'engagement croissant des donateurs, les ressources financières disponibles sur le canal humanitaire sont insuffisantes pour financer les Plans et les Appels de Réponse Humanitaire et les Appels des Organisations Internationales.

L'Agenda pour l'humanité propose une transformation profonde du système humanitaire sur la base de cinq "responsabilités fondamentales" de la communauté internationale ("core responsibilities").<sup>3</sup>

La "responsabilité fondamentale" (iv), "changer la vie des gens : de l'aide à la fin des besoins", consiste en trois actions : (a) renforcer et non remplacer, les systèmes nationaux et locaux ; (b) anticiper, et non attendre, les crises ; (c) envisager des résultats collectifs qui dépassent les clivages entre l'humanitaire et de développement<sup>4</sup>.

Ban Ki-Moon propose que les participants au SHM s'engagent en faveur de "Nouvelles formes d'organisation du travail" (New way of working - NWoW)<sup>5</sup> qui vise à répondre aux besoins immédiats des populations et à réduire les risques et les vulnérabilités à travers : a) le renforcement des synergies et de la collaboration entre l'aide humanitaire, le développement et la paix durable ; b) l'identification des résultats collectifs ("collective outcomes") ; et c) une réponse basée sur les avantages comparatifs de chaque acteur, en tenant compte de leurs mandats respectifs, sur un horizon temporel pluriannuel, conformément aux principes humanitaires.<sup>6</sup> Sur la base de cet engagement, à la suite du SHM, en 2017, l'ONU et la Banque mondiale ont signé un accord de partenariat pour faire progresser le "NWoW".

Le Grand Bargain (GB), a également été signé au cours du SHM. Il s'agit d'un accord entre les donateurs et les organisations humanitaires visant à renforcer le soutien aux personnes en détresse et à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire. Parmi les 10 engagements initiaux du GB<sup>7</sup> figure le renforcement du Lien

<sup>3</sup> Les cinq responsabilités fondamentales sont : (i) leadership pour prévenir et mettre fin aux conflits ; (ii) respecter les règles qui protègent l'humanité ; (iii) ne laisser personne de côté ; (iv) changer la vie des personnes : à partir de l'aide jusqu'à la fin des besoins ; (v) investir dans l'humanité.

<sup>4</sup> Cette dernière action comprend également huit éléments visant à réduire les besoins et les vulnérabilités : (i) rédaction de déclarations communes sur les problèmes fondés sur des données et des analyses ; (ii) identification de résultats collectifs stratégiques, clairs, quantifiables et mesurables ; (iii) interventions fondées sur l'avantage comparatif ; (iv) coordination des résultats collectifs ; (v) renforcement du leadership pour la réalisation de résultats collectifs ; (vi) suivi des progrès dans la réalisation des résultats collectifs ; (vii) maintien de la capacité d'intervention d'urgence ; (viii) réalisation des résultats collectifs.

<sup>5</sup> Sommet mondial sur l'action humanitaire, Responsabilité fondamentale 4, Engagement fondamental 4C - Obtenir des résultats collectifs : transcender les clivages entre l'humanitaire et le développement : Engagez-vous à adopter de nouvelles formes d'organisation du travail (NWoW) qui répondent aux besoins humanitaires immédiats des populations, tout en réduisant les risques et la vulnérabilité sur plusieurs années grâce à l'obtention de résultats collectifs. Pour ce faire, vous vous engagez à : a) Anticiper, ne pas attendre : investir dans l'analyse des risques et encourager une action précoce afin de minimiser l'impact et la fréquence des risques et dangers connus sur les populations. b) Renforcer, ne pas remplacer : soutenir et investir dans le leadership local, national et régional, le renforcement des capacités et les systèmes de réponse, en évitant dans la mesure du possible les mécanismes internationaux faisant double emploi. c) Préserver et conserver les capacités d'urgence : fournir une assistance et une protection prévisibles et flexibles, urgentes et vitales, conformément aux principes humanitaires. d) Dépasser les clivages entre l'humanitaire et le développement : travailler ensemble à des résultats collectifs qui garantissent la satisfaction des besoins humanitaires, tout en réduisant les risques et la vulnérabilité sur plusieurs années et en s'appuyant sur l'avantage comparatif d'une diversification d'acteurs. La primauté des principes humanitaires continuera à sous-tendre l'action humanitaire.

<https://agendaforhumanity.org/core-commitments.html>

<sup>6</sup> OCHA, Résultats collectifs, avril 2018 <http://agendaforhumanity.org/sites/default/files/resources/2018/Apr/OCHA%20Collective%20Outcomes%20April%202018.pdf>

UN-IASC, Light Guidance on Collective Outcomes, 2020 (<https://interagencystandingcommittee.org/inter-agency-standing-committee/un-iasc-light-guidance-collective-outcomes-0>)

The New Way of Working, Joint Steering Committee to Advance Humanitarian and Development Collaboration ([un.org](http://www.un.org/jsc/content/new-way-working)) (<https://www.un.org/jsc/content/new-way-working>)

Les engagements initiaux du Grand Bargain se trouvent dans l'accord original :

[https://interagencystandingcommittee.org/system/files/grand\\_bargain\\_final\\_22\\_may\\_final-2\\_0.pdf](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/grand_bargain_final_22_may_final-2_0.pdf)

<sup>7</sup> Les engagements d'origine du Grand Bargain peuvent être consultés dans l'accord d'origine : [https://interagencystandingcommittee.org/system/files/grand\\_bargain\\_final\\_22\\_may\\_final-2\\_0.pdf](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/grand_bargain_final_22_may_final-2_0.pdf)

entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, en particulier dans les contextes de fragilité et de crises prolongées.

## 2. La réforme du système de développement des Nations Unies

### Unies.

En 2017, dans le cadre du projet de réforme plus étendu de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général António Guterres entame le parcours de la réforme du système de développement des Nations Unies (UNDS – United Nations Development System), nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable<sup>8</sup>. Conformément à l'approche du NWoW, la réforme vise à renforcer les synergies et la collaboration entre l'aide humanitaire, le développement et la paix durable, tout en respectant les mandats et les principes humanitaires réciproques, dans une perspective de "Nexus". La réforme du système de développement est adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 72/279. Elle renforce la capacité de coordination du système des Nations Unies au niveau national, régional et global, notamment à travers le renforcement du système des "coordonnateurs résidents" des Nations Unies qui, dans les contextes de fragilité et de crise, acquiert également les fonctions de "coordonnateur de l'action humanitaire", en plaçant ainsi les actions du système des Nations Unies dans un cadre plus intégré et répondant aux besoins interconnectés de ces contextes.

En particulier, un Comité directeur conjoint a été créé en 2017 pour la collaboration entre l'humanitaire et le développement (*Joint Steering Committee to advance Humanitarian and Development Collaboration*), présidé par le Vice-secrétaire général des Nations Unies. Ce Comité, composé des principales entités, agences, fonds et programmes des Nations Unies opérant dans des contextes de fragilité, a pour objectif de soutenir les équipes de pays (*Country Teams*) dans le processus d'articulation, d'opérationnalisation et de réalisation des "résultats collectifs" pour atteindre le "Nexus".

## 3. L'Union européenne

Au sein de l'Union européenne, un certain nombre de lignes stratégiques sont également définies pour s'attaquer aux causes de la pauvreté, des conflits, de la fragilité et des mouvements forcés au moyen d'une approche cohérente et globale, plus structurelle et à long terme.

Conformément aux développements survenus dans le cadre des Nations Unies en 2016 et 2017, le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 19 mai 2017, des conclusions sur l'"opérationnalisation des liens entre l'aide humanitaire et le développement" (*Operationalising the humanitarian-development Nexus*) visant à définir une vision commune sur le "Nexus" et une approche opérationnelle finalisée à promouvoir systématiquement la complémentarité, la synergie et la collaboration entre l'aide humanitaire, le développement durable et la prévention des conflits, dans le plein respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire.

En juin 2017, le "Nouveau consensus européen pour le développement" - adopté sous la forme d'une déclaration par le Conseil, le Parlement européen et la Commission européenne - définit un nouveau cadre de coopération au développement pour l'UE et ses États membres et engage les acteurs du développement à promouvoir une approche globale des conflits et des crises à travers une utilisation synergique des stratégies de transition et des systèmes d'alerte précoce.

Afin d'opérationnaliser les principes susmentionnés et d'entamer une coordination renforcée entre les acteurs humanitaires et du développement, les six premiers pays pilotes caractérisés par des crises humanitaires prolongées (Tchad, Irak, Myanmar, Nigeria, Soudan et Ouganda) ont été sélectionnés lors de la réunion informelle des ministres du développement de l'UE en septembre 2017.

<sup>8</sup> Résolution 71/243 de l'Assemblée générale des Nations unies.

En novembre 2017, le Conseil a adopté des Conclusions sur une "approche stratégique de la résilience dans le cadre de l'action extérieure de l'UE" (*on Strategic Approach to Resilience in the EU's External Action*) afin de définir une approche stratégique à la résilience qui renforce l'impact de l'action extérieure de l'UE et contribue à la réalisation des objectifs en matière de développement, d'aide humanitaire, de politique étrangère et de sécurité. L'approche stratégique de l'UE a l'intention de passer de la limitation des crises à une approche plus structurelle et à long terme des défis mondiaux, en mettant l'accent sur l'anticipation, la prévention et la préparation.

Par le biais des conclusions du Conseil sur l'"Approche intégrée des conflits extérieurs et des crises" (*Integrated Approach to External Conflicts and Crises*) du 22 janvier 2018, le Conseil souligne la nécessité de renforcer la coordination entre les organismes et les institutions de l'UE et de développer une approche intégrée des conflits. La "Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE" identifie dans l'approche intégrée un cadre de référence pour un engagement plus cohérent et plus complet de l'UE dans les crises et les conflits extérieurs. Elle implique les États membres, les institutions de l'UE, d'autres partenaires régionaux et internationaux ainsi que des organisations de la société civile. Le Conseil réitère également le lien entre le développement durable, l'action humanitaire, la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Enfin, dans ses Conclusions du 8 juin 2020 sur la "Réponse globale de l'équipe Europe au COVID-19" (*Council conclusions on Team Europe Global Response to COVID-19*), le Conseil reconnaît l'importance de renforcer les liens entre l'humanitaire, le développement et la paix pour faire face à la crise sanitaire globale et réaffirme son soutien à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du "Grand Bargain".

#### 4. L'objectif paix selon les Nations Unies

La nécessité de créer des espaces pour la paix et le développement et de favoriser leur interconnexion était déjà présente dans les objectifs du Millénaire pour le développement et a été soulignée en 2015 avec l'Agenda 2030 pour le développement durable<sup>9</sup>. En particulier, avec l'objectif de développement durable (ODD) 16, la paix, la justice et des institutions fortes jouent un rôle essentiel dans la réalisation des différents objectifs de développement.

Depuis 2017, le renforcement de l'importance de la prévention des crises humanitaires - causées par des facteurs humains ou naturels - et la nécessité de promouvoir un développement durable et inclusif, ainsi que la construction de sociétés résilientes, ont été renforcées notamment grâce à la persévérance du Secrétaire général Guterres. L'égalité, l'inclusion et les stratégies de développement "risk-informed e conflict sensitive" (*en tenant compte des risques et des conflits*) deviennent des conditions nécessaires et des éléments essentiels dans la prévention des conflits<sup>10</sup>.

Le 28 avril 2016, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies ont adopté deux résolutions sur la construction d'une paix durable (A/RES/70/262 et S/RES/2282 (2016), communément appelées ("*Sustaining Peace Resolutions*"), en concluant ainsi la révision de l'architecture de construction de la paix des Nations Unies entamée en 2015. Ces développements contribuent à consolider la notion de "paix positive". Cette dernière va au-delà du concept d'"absence de violence directe" (ce que l'on appelle la "paix négative") et nécessite d'identifier et de traiter les causes structurelles du conflit, afin de renforcer une relation positive entre l'État et la société et la sécurité individuelle.

<sup>9</sup> L'Objectif de développement durable 16 est consacré à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives et vise à y parvenir en offrant un accès universel à la justice et en mettant en place des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux. Toutefois, d'autres objectifs de l'Agenda 2030 contribuent également à la construction de la paix en s'attaquant aux causes structurelles des conflits et de la fragilité.

<sup>10</sup> Ces principes sont également réaffirmés : i) dans Women, Peace and Security (WPS) Agenda ; ii) dans le Sustaining Peace Agenda ; iii) dans le Youth, Peace and Security Agenda ; iv) dans le Rapport de la Banque mondiale et des Nations Unies "Pathways for Peace Report" : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28337>

Cette même résolution 243 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 21 décembre 2016<sup>11</sup> reconnaît les liens étroits entre les programmes d'aide humanitaire, de développement et de construction de la paix, en les jugeant tous nécessaires au même titre : en effet, la satisfaction des besoins immédiats, ainsi que la garantie des investissements à long terme visant à s'attaquer aux causes systémiques des conflits et de la vulnérabilité - comme la pauvreté, l'inégalité et l'absence de systèmes de responsabilité adéquats (*accountability*) - contribuent à réduire l'impact des chocs et des stress cycliques ou récurrents et à maintenir la paix en tant qu'élément essentiel pour le développement durable.

Sur le plan opérationnel, pour les acteurs humanitaires et du développement, le pilier de la paix a été le plus complexe et le plus difficile à prendre en considération et à mettre en œuvre dans les contextes fragiles. Cependant, l'Agenda 2030 et les différentes résolutions adoptées dans le cadre de l'ONU ont soutenu l'importance d'inclure dans le pilier de la paix une pluralité de domaines, tels que les actions de coopération au développement pour la paix, les missions de maintien de la paix de l'ONU, les interventions civiles de paix, la médiation, la défense des droits (*advocacy*) humanitaire, le dialogue politique et diplomatique.

## 5. Le "New Deal pour l'engagement dans les États fragiles" et la recommandation sur le Nexus Humanitaire-Développement-Paix du CAD de l'OCDE

Dans les contextes de fragilités et de crises, les politiques de coopération au développement ont été de plus en plus confrontées aux thèmes de la consolidation de la paix (*peacebuilding*) et des Institutions l'État (*statebuilding*), notamment grâce à la création de groupes de travail internationaux spéciaux, tels que l'*International Network on Conflict and Stability* (INCAF)<sup>12</sup>, le G7+, la *Civil Society Platform for Peacebuilding and Statebuilding*, l'*International Dialogue for Peacebuilding and Statebuilding* (IDPS). Avec l'aide de grands groupes de recherche internationaux, ces tables ont promu la définition de nouvelles stratégies opérationnelles et de catégories analytiques des études de développement, telles que la fragilité, la vulnérabilité aux crises et le "Nexus", avec l'inclusion du pilier de la paix.

La définition de l'objectif de développement durable (ODD) 16 de l'Agenda 2030 est le fruit du travail des membres de l'IDPS, qui - dans le contexte du IV<sup>ème</sup> Forum de haut niveau à Busan (2011) - ont signé le "New Deal for Engagement in Fragile States" dans l'intention de renforcer l'action en faveur des États fragiles et touchés par des conflits, de consolider la paix et les institutions de gouvernance, de promouvoir la prévention des conflits, d'éradiquer les causes de la violence et de la fragilité et de renforcer la résilience.

En 2017, dans le cadre du CAD de l'OCDE, l'INCAF a entamé des travaux sur la préparation d'un recueil de bonnes pratiques sur la coordination entre les dimensions humanitaire, de développement et de paix, dans le but de fournir des exemples utiles de stratégies conjointes et de résultats partagés. Ces travaux ont abouti à la rédaction de la "Recommandation sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix" de l'OCDE-

<sup>11</sup> "L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, suivi de la résolution sur de la résolution QCPR [A/RES/75/233] du 21 décembre 2020, qui contient des orientations claires et opérationnelles sur la coordination et la complémentarité entre l'aide humanitaire et le développement."

<sup>12</sup> L'INCAF est le réseau qui rassemble les États membres du CAD et les organisations internationales engagées dans des contextes fragiles, afin de partager les bonnes pratiques et d'échanger des points de vue sur les défis du développement dans les zones fragiles et touchées par des conflits. Le travail de l'INCAF est soutenu par un secrétariat et coordonné par un groupe de présidence. L'INCAF est également soutenu par des Task Teams, c'est-à-dire des groupes de travail qui offrent un espace pour le partage d'expériences et de connaissances entre les membres de l'INCAF et d'autres parties prenantes. L'INCAF participe à l'**International Dialogue on Peacebuilding and Statebuilding (IDPS)**, un forum de dialogue lancé en 2008, qui rassemble - outre l'INCAF - les pays du **g7+** (20 pays en situation de fragilité - Afghanistan ; Comores ; Guinée-Bissau ; Sao Tomé et Príncipe ; Sud Soudan ; Burundi ; Côte d'Ivoire ; Haïti ; Sierra Leone ; Timor oriental ; RCA ; RDC ; Liberia ; Îles Salomon ; Togo ; Tchad ; Guinée ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Somalie ; Yémen) et la **Civil Society Platform for Peacebuilding and Statebuilding (CSPPS)**.

CAD, adoptée par l'Organisme le 22 février 2019.

La recommandation du CAD de l'OCDE vise à encourager et à favoriser plus de collaboration, de complémentarité et de cohérence entre les trois piliers du "Triple Nexus", en particulier dans les situations de fragilité et de conflit, avec un engagement renouvelé pour soutenir les activités de prévention.

Selon cette Recommandation, pour opérationnaliser le Nexus, il est nécessaire d'impliquer les différents acteurs opérant dans les trois piliers en tenant compte : i) de leurs avantages comparatifs respectifs ; ii) d'une compréhension commune du risque et de la vulnérabilité ; iii) d'une approche qui donne la priorité à la prévention (toujours), au développement (lorsque cela s'avère possible) et à l'action humanitaire (lorsque cela s'avère nécessaire).

D'ailleurs, la Recommandation contient onze principes destinés à guider les États et les organisations qui y adhèrent ("adhérents"), qu'il s'agisse de donateurs, d'acteurs du développement, d'acteurs humanitaires ou d'autres acteurs de la communauté internationale.

## 6. Exercices opérationnels

Au niveau international, un certain nombre d'exercices opérationnels ont été entamés au fil du temps, souvent dans des Pays pilotes, dans le but de développer des analyses de besoins partagées, d'identifier des "résultats collectifs" (collective outcomes) et de promouvoir des programmations concertées (joined-up) entre les trois piliers sur la base de leurs avantages comparatifs respectifs. Ces initiatives sont souvent diversifiées, tant au niveau de leur approche qu'au niveau de la sélection des acteurs impliqués. Ci-après, voici quelques-uns des premiers exercices :

- Dans le cadre du Conseil des affaires étrangères de Tallin en septembre 2017, l'Union européenne a lancé un exercice pilote dans un certain nombre de pays (initialement : Tchad, Irak, Myanmar, Nigeria, Soudan et Ouganda) afin d'entreprendre une coordination renforcée (*joint analysis ; joint planning*) entre l'action humanitaire et l'action de développement de la Commission sous la direction du *Service européen pour l'action extérieure (SEAE)*. L'exercice a débouché sur des stratégies, des analyses et des plans d'action communs adaptés au contexte spécifique.
- À la suite à l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU de la "*Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*" en septembre 2016, le "*Cadre d'action global pour les réfugiés*" (CRRF), annexé à ladite déclaration, a été publié, en identifiant les éléments essentiels d'une réponse globale aux besoins des réfugiés et des personnes évacuées et la nécessité d'un effort conjoint des acteurs de la paix et du développement. Cet exercice, coordonné par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), est mis en œuvre dans de nombreux pays. Le CRRF insiste sur la nécessité de soutenir les Pays d'accueil des réfugiés - qui sont chargés de donner la réponse - afin que la responsabilité de l'accueil ne leur incombe pas uniquement.
- Afin de mettre en œuvre les engagements pris lors du sommet d'Istanbul, la Banque mondiale (BM) et les l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont également lancé l'"Initiative humanitaire, développement et paix" (*Humanitarian-Development-Peace Initiative*) (HDPI), dans le but d'identifier des objectifs communs et d'établir une pratique de partage de données, d'analyse conjointe du contexte et de planification pluriannuelle, permettant de donner une réponse intégrée dans les pays à risque.
- Dans le cadre du NWoW, un certain nombre de coordonnateurs résidents/humanitaires et d'équipes humanitaires des Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires, ont lancé en 2017 un processus visant à formuler des "résultats collectifs" et à favoriser la complémentarité, la cohérence et la coordination du système des Nations Unies, dans un certain nombre de pays.





## EN COUVERTURE



Progetto della Cooperazione italiana in Mozambico  
Foto di Angelo Ghidoni



Progetto della Cooperazione italiana in Libano  
Foto di Terres Des Hommes



Progetto della Cooperazione italiana in Etiopia  
Foto di AICS Addis Abeba



Progetto della Cooperazione italiana in Siria  
Foto di GVC



Progetto della Cooperazione italiana in LIBIA  
Foto di AVSI



Progetto della Cooperazione italiana in Libia  
Foto di CEFA



Ministero degli Affari Esteri  
e della Cooperazione Internazionale



AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT

[www.aics.gov.it](http://www.aics.gov.it)

**SUIVEZ-NOUS SUR:**

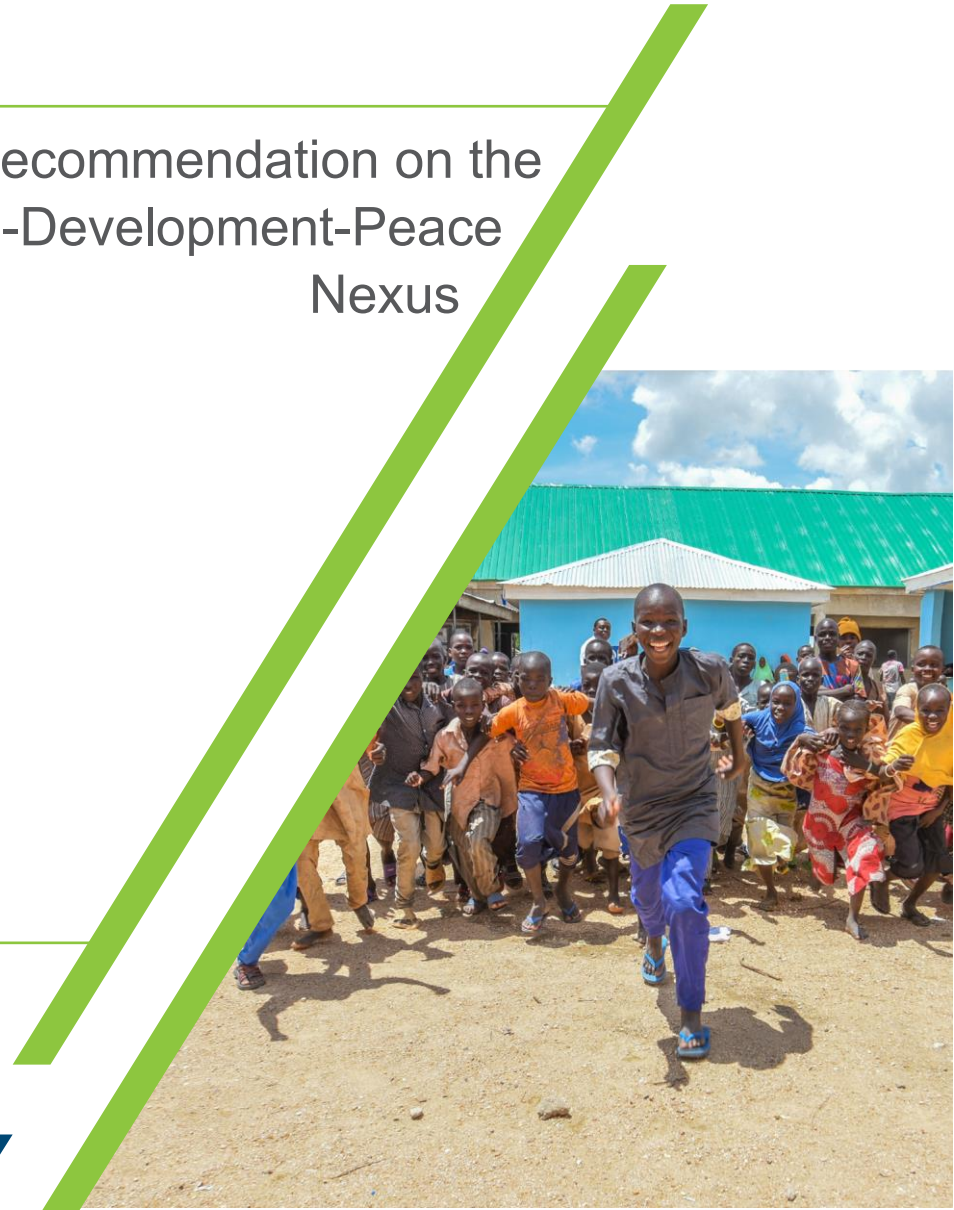
 [agenziaitalianacooperazione](https://www.facebook.com/agenziaitalianacooperazione)

 [@aics\\_it](https://twitter.com/aics_it)

 [@aics\\_cooperazione\\_it](https://www.instagram.com/aics_cooperazione_it)



# DAC Recommendation on the Humanitarian-Development-Peace Nexus



**OECD Legal  
Instruments**

This document is published under the responsibility of the Secretary-General of the OECD. It reproduces an OECD Legal Instrument and may contain additional material. The opinions expressed and arguments employed in the additional material do not necessarily reflect the official views of OECD Member countries.

This document, as well as any data and any map included herein, are without prejudice to the status of or sovereignty over any territory, to the delimitation of international frontiers and boundaries and to the name of any territory, city or area.

For access to the official and up-to-date texts of OECD Legal Instruments, as well as other related information, please consult the Compendium of OECD Legal Instruments at <http://legalinstruments.oecd.org>.

**Please cite this document as:**

OECD, *DAC Recommendation on the Humanitarian-Development-Peace Nexus*, OECD/LEGAL/5019

Series: OECD Legal Instruments

**Photo credit:** © European Commission-Humanitarian Aid and Civil Protection

© OECD 2023

---

This document is provided free of charge. It may be reproduced and distributed free of charge without requiring any further permissions, as long as it is not altered in any way. It may not be sold.

This document is available in the two OECD official languages (English and French). It may be translated into other languages, as long as the translation is labelled "unofficial translation" and includes the following disclaimer: *"This translation has been prepared by [NAME OF TRANSLATION AUTHOR] for informational purpose only and its accuracy cannot be guaranteed by the OECD. The only official versions are the English and French texts available on the OECD website <http://legalinstruments.oecd.org>"*

---

## Background Information

The Development Assistance Committee (DAC) Recommendation on the Humanitarian-Development-Peace Nexus was adopted by the DAC at its Senior Level Meeting on 22 February 2019. At the centre of strengthening the coherence between humanitarian, development and peace efforts, is the aim of effectively reducing people's needs, risks and vulnerabilities, supporting prevention efforts and thus, shifting from delivering humanitarian assistance to ending need. This will be critical in reducing the humanitarian caseload, and ensuring that we meet our collective pledge of "leaving no-one behind". This requires the engagement of a diverse range of actors, based on their respective comparative advantage, a shared understanding of risk and vulnerability and an approach that prioritises 'prevention always, development wherever possible, humanitarian action when necessary'. This approach should also be supported by the right kind of financing, drawing from diverse funding sources to ensure that the right resources are in the right place at the right time.

### ***A global call for strengthened policy and operational coherence***

The DAC Recommendation was developed in response to the call for strengthened policy and operational coherence by humanitarian, development and peace actors, reflecting commitments across key global frameworks including Agenda 2030, the Sustaining Peace resolutions and Agenda for Humanity, among others.

In 2016, USD 68.2 billion or 65.5% of total earmarked ODA was spent in fragile contexts, compared to USD 35.8 billion spent in non-fragile contexts. However, and in despite of efforts by OECD Members, in 2016 more countries were experiencing violent conflict than at any time in nearly 30 years. *States of Fragility*, an OECD publication, estimates that nearly half of the 836 million people living in extreme poverty today live in fragile contexts and this will rise to 80% by 2030. Additionally, the number of globally displaced has reached over 65 million; almost double that of 20 years ago. As such, funding for humanitarian action is being outstripped by growing needs, and close to 90% of humanitarian aid is now going to protracted crises.

### ***An inclusive process for developing the DAC Recommendation***

Recognising these challenges, the DAC committed to more comprehensive and coherent approaches to humanitarian-development and peace actions during its 2017 High Level meeting through INCAF, the DAC's subsidiary network on conflict and fragility, and at the 2017 Director Level meeting. Likewise, the DAC High Level Roundtable held in November 2018 on "Operationalising the nexus: Principles and approaches for strengthening and accelerating humanitarian, development and peace coherence," and brought together over 100 senior representatives from OECD Members, the multilateral system and civil society. It built on significant efforts made by the DAC and INCAF, over the previous two years to develop stronger policy frameworks and operationalise coherent actions across the 'nexus.'

### ***Building more complementarity between humanitarian, development and peace actions***

The DAC Recommendation aims to provide Adherents with a comprehensive framework that can incentivise and implement more collaborative and complementary humanitarian, development and peace actions, particularly in fragile and conflict-affected situations. It provides a common set of eleven principles to guide and support Adherents, in their capacity as donors, development cooperation actors and stakeholders in the international community. The DAC Recommendation also aims to strengthen coordination, programming and financing to address risks and vulnerabilities, strengthen prevention efforts and reduce need in order to ensure that we reach the furthest behind.

OECD-DAC members in particular are key 'shareholders' in the multilateral system, and vital humanitarian and development actors in their own right. While the multilateral system delivers around 80% of humanitarian assistance in fragile contexts, the majority of development assistance in these contexts—77%—is channeled through bilateral mechanisms. As such, a more coherent and coordinated effort that strengthens complementarity across the 'nexus' must involve a central role for OECD-DAC members in their collaboration with the multilateral system. A common set of principles—this 'DAC Recommendation'—can help to guide and support this collaboration, and build a common

approach across OECD-DAC members, non-OECD DAC members and other organisations that become Adherents to the Recommendation.

INCAF will monitor the implementation and report to the DAC no later than five years following the adoption of the DAC Recommendation.

### ***Dissemination of the DAC Recommendation***

Since its adoption, the DAC Recommendation has seen a growing number of UN agencies adhere. This represents an opportunity for better and joined-up engagement in fragile contexts by enhancing operational and normative coherence between bilateral and multilateral actors. In recognition of this important step forward, senior officials of the DAC and the United Nations met on 6 October 2020 for the high-level “Partnership for Peace” roundtable. During the event, Adherents discussed how to strengthen their partnerships in fragile contexts to improve collective efforts to end need, sustain peace and achieve the Sustainable Development Goals (SDGs).

As a conclusion to the event, an [Outcome Document](#) was adopted, through which DAC members and UN Adherents expressed their support for “the DAC’s inclusion of UN Adherents to the DAC Recommendation in discussions to review progress, highlight remaining gaps and share learning [...] through a working group of DAC-UN Adherents, facilitated by INCAF”.

*The flyer is available at this [link](#).*

**THE OECD DEVELOPMENT ASSISTANCE COMMITTEE (DAC),**

**HAVING REGARD** to the Recommendation of the Council on Good Institutional Practices in Promoting Policy Coherence for Development [[OECD/LEGAL/0380](#)];

**HAVING REGARD** to the 2030 Agenda for Sustainable Development and the Sustainable Development Goals, the United Nations resolutions on Sustaining Peace [General Assembly Resolution 70/262 and Security Council Resolution 2282 (2016)], the Addis Ababa Action Agenda, the Agenda for Humanity, the Busan Partnership for Effective Development Cooperation, the New Deal for Engagement in Fragile States, the Paris agreement on climate change, the New York Declaration for Refugees and Migrants (appended to General Assembly Resolution 71/1), the Stockholm Declaration on Addressing Fragility and Building Peace in a Changing World, the OECD Fragile States Principles and the Women, Peace and Security agenda, among other texts;

**RECOGNISING** that fragility, crises and violent conflict risk undermining global efforts to achieve the 2030 Agenda for Sustainable Development and increase humanitarian needs;

**RECOGNISING** also that in recent years, more countries have experienced some form of violent conflict than at any time in the past 30 years, and that these crises and violent conflicts are increasingly complex, oftentimes transnational, recurrent, at risk of protraction and can be exacerbated by environmental degradation and climate change;

**RECOGNISING** the evidence presented in *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict* which should be systematically addressed by OECD Members; instability generated by recurrent political, economic, and social crises along with protracted violent conflict, often with transnational repercussions, are all contributing to increased humanitarian needs and unprecedented levels of forced displacement;

**HAVING REGARD** to the World Humanitarian Summit's call for increased coordination and cooperation between actors working in crisis and conflict affected contexts and further noting the work accomplished through, inter alia, the Grand Bargain, the Comprehensive Refugee Response Framework and the Inter-Agency Standing Committee and other initiatives in putting these recommendations into practice;

**RECOGNISING** the Core Commitment of the World Humanitarian Summit on a new way of working that meets people's immediate humanitarian needs, while at the same time reducing risk and vulnerability over multiple years through the achievement of collective outcomes;

**RECOGNISING** the centrality of sustained political dialogue and conflict prevention efforts, as well as engagement and leadership for resolving violent conflicts, through both political agreements that end crises in the short-term and fair and inclusive political systems that deliver equitable development and lasting peace in the long-term, as well as the importance of ensuring humanitarian access through diplomatic efforts;

**RECOGNISING** that all actors within their respective roles and mandates should strive to make a positive contribution to prevent armed conflict and violence, promote sustainable peace in line also with United Nations (UN) Security Council Resolutions and international law, at a minimum, adopt a 'do no harm' and conflict sensitive approach;

**NOTING** that a significant proportion of populations living in fragile and conflict affected contexts or situations, as well as those marginalised or impacted by violence and crises or forcibly displaced are at significant risk, in an era when all UN Member States pledged, in the 2030 Agenda, that no-one would be left behind;

**RECOGNISING** the need to strengthen collaboration, coherence and complementarity across the respective mandates of humanitarian, development and peace actors, at all levels, as well as the need to promote

simultaneous engagement and shared responsibility to reduce the likelihood and impact of recurrent and protracted crises by attending to immediate and critical needs of forcibly displaced or otherwise negatively affected populations, reducing chronic vulnerabilities, structural challenges and the risks to sustained peace, whilst being conflict sensitive and doing no harm to the establishment of humanitarian space;

**RECOGNISING** that engagement in the humanitarian-development-peace nexus should be context-specific, based on respective mandates, governing principles and modes of action and on stakeholders' comparative advantage, common, or shared, multi-stakeholder analysis, shared planning and the common pursuit of collective outcomes;

**RECOGNISING** that humanitarian assistance is provided in accordance with the humanitarian principles of humanity, neutrality, impartiality and independence, the relevant provisions of International Humanitarian Law and the general principles of the Good Humanitarian Donorship initiative, as well as provisions of international law;

**RECOGNISING** that the principles of effective development cooperation, which call for ownership of development priorities by developing countries, a focus on results, inclusive development partnerships, transparency and mutual accountability;

**RECOGNISING** the primary responsibility of the state for the well-being and protection of its population, for preventing conflict and for shaping a country's path toward sustainable development, as well as the role of affected societies and local communities in achieving collective outcomes;

**RECOGNISING** that some contexts may be conducive to greater alignment of humanitarian, development and peacebuilding planning and programming than others;

**RECOGNISING ALSO** the importance of preserving distinct humanitarian coordination structures and of protecting the space for principled humanitarian action;

**NOTING** the contribution of DAC members as key 'shareholders' in the multilateral system, as humanitarian actors, and as development actors that deliver a considerable proportion of their Official Development Assistance through bilateral programming in fragile contexts;

**RECOGNISING** that greater coherence and coordinated efforts by humanitarian, development and peace actors contributing to collective outcomes in crisis and conflict affected contexts are more effective, and further, that structural and transformative development and peacebuilding are often possible and necessary to achieve lasting peace and avoid the occurrence of humanitarian needs, but are often under-resourced in protracted crisis and conflict contexts;

**RECOGNISING** the value that a common set of principles can bring to guide the approach of DAC members and non-DAC members having adhered to this Recommendation (hereafter the "Adherents") in their capacity as donors, cross-government and international community stakeholders, to implement and support more effective and coherent humanitarian, development and peace efforts – particularly in fragile and conflict contexts, and in recurrent and protracted crises.

I. **AGREES** that, for the purpose of the present Recommendation, the following definitions are used:

- Nexus refers to the interlinkages between humanitarian, development and peace actions.
- Nexus approach refers to the aim of strengthening collaboration, coherence and complementarity. The approach seeks to capitalize on the comparative advantages of each pillar – to the extent of their relevance in the specific context – in order to reduce overall vulnerability and the number of unmet needs, strengthen risk management capacities and address root causes of conflict.
- Collective outcome refers to a commonly agreed measurable result or impact enhanced by the combined effort of different actors, within their respective mandates, to address and reduce



people's unmet needs, risks and vulnerabilities, increasing their resilience and addressing the root causes of conflict.

- Comparative advantage refers to the demonstrated capacity and expertise (not limited solely to a mandate) of one individual, group or institution to meet needs.
- Joined-up refers to the coherent and complementary coordination, programming and financing of humanitarian, development and peace actions that are based on shared risk-informed and gender-sensitive analysis; while ensuring that humanitarian action always remains needs-based and principled.

**II. AGREES** that the purpose of this Recommendation is to provide Adherents with a comprehensive framework that can support, incentivise and implement more collaborative, coherent and complementary humanitarian, development and peace actions, particularly in fragile and conflict affected situations and to meet our international and regional commitments in this area;

**III. RECOMMENDS** that Adherents better **COORDINATE** across the nexus. To that effect, Adherents should:

1. Undertake **joint risk-informed, gender-sensitive analysis of root causes and structural drivers of conflict**, as well as positive factors of resilience and the identification of collective outcomes incorporating humanitarian, development and peace actions, by providing:

- a. Support for joined-up humanitarian, development and peace planning and programming on the basis of a joined-up or joint multi-stakeholder analysis of the risks, needs, vulnerabilities and root causes of conflict for the context, as well as indigenous capacities including for conflict and dispute resolution, utilising data and/or qualitative analysis that has been collected in a transparent fashion, including by:
  - i. Supporting the convening of affected populations, local community stakeholders and authorities, multilateral partners, civil society, development finance institutions (DFIs) and bilateral donors;
  - ii. Identifying country specific collective outcomes to which different stakeholders can contribute, while operating according to their respective mandates and objectives. These collective outcomes should be simple, focused and measurable; and
  - iii. Respecting humanitarian principles, so that humanitarian action is impartial, neutral, and independent from political, economic, military and other objectives. Ensuring also that humanitarian access to people in need is safe, unhindered and is not compromised.

2. Provide **appropriate resourcing to empower leadership** for cost-effective coordination across the humanitarian, development and peace architecture, by:

- a. Supporting local and national authorities, including legitimate non-state authorities, wherever possible and appropriate and in accordance with international law, so as to provide leadership of coherent humanitarian, development and peace actions, while ensuring that humanitarian principles are respected and upheld and development cooperation objectives are maintained;
- b. Supporting and empowering appropriate UN leadership, in particular UN Resident and Humanitarian Coordinators, through appropriate financing to the United Nations system and through the appropriate use of political influence and the necessary diplomatic approaches;
- c. Incentivising efficient and effective collective efforts at global, regional, national and local levels through established bodies and existing humanitarian, development, peace coordination mechanisms. Preferably, these will be led by internationally recognised national authorities and, where necessary, bring in neutral conveners to support such collective efforts;

- d. Incentivising partnership with multilateral development banks (MDBs), including the World Bank, which plays an increasingly strong role in contexts affected by fragility, conflict and violence; and
  - e. Incentivising joined-up approaches and the rational use of resources to gain efficiencies and facilitate informal exchange between actors across the different pillars.
3. Utilise **political engagement and other tools, instruments and approaches** at all levels to prevent crises, resolve conflicts and build peace, by:
- a. Striving to ensure that diplomatic, stabilisation and civilian security interventions are joined-up and coherent with humanitarian, development and peace outcomes, while respecting humanitarian principles and ensuring humanitarian access to people in need is protected;
  - b. Identifying appropriate opportunities to leverage political influence and strengthen capacity to support conflict prevention, humanitarian access and outcomes, peacebuilding and conflict resolution through the greater use of diplomatic, mediation, and dialogue tools and resources, including at national level and with national governments; and
  - c. Recognising that decisions should be grounded in an understanding of how power is distributed and used, as well as legal considerations, including the relevant provisions of international law, noting that all interventions affect political dynamics and that the political situation will determine both whether interventions can succeed and how these should be tailored for greatest impact.

**IV. RECOMMENDS** that Adherents better **PROGRAMME** within the nexus. To that effect, Adherents should:

1. Prioritise **prevention, mediation and peacebuilding, investing in development whenever possible**, while ensuring immediate humanitarian needs continue to be met, by:
- a. Increasing support for prevention, mediation and peacebuilding and early recovery, with a view to decreasing the risk of violent conflict, disasters and crises that generate humanitarian needs and undermine development;
  - b. Considering, when possible and appropriate, how joined-up programming can more effectively address the root causes and structural drivers of conflict. This includes making a positive contribution to voice, access and rights, social cohesion, trust between state and society and to inclusive and meaningful political dialogue, fairer power structures, economic development and legitimate and effective institutions. Humanitarian action should remain needs-based and in accordance with humanitarian principles;
  - c. Incentivising development and peace actors to identify ways to focus on structural drivers that will eventually reduce humanitarian needs and enable humanitarian actors to withdraw gradually as local capacities develop;
  - d. Incentivising all actors to transparently identify the needs they aim to address and work collectively to set out the actions and indicators required to reduce humanitarian needs over time, including by supporting collective outcomes to transfer service delivery to non-humanitarian providers and/or local and state institutions over time as conditions permit;
  - e. Thinking and acting beyond the government, recognising that while effective and legitimate state institutions are important, significant capacity and sources of resilience lie within communities and civil society; and
  - f. Thinking and acting across borders, recognising that the drivers of humanitarian crises, violent conflict and fragility often cut across borders and that country-centric analysis, political/diplomatic action and programming may be limited in impact.
2. Put **people at the centre**, tackling exclusion and promoting gender equality, by:

- a. Setting in place mechanisms to ensure accountability to the people being assisted and strengthening transparency, voice and participation, as a critical element of improving collective outcomes;
  - b. Providing opportunities to affected populations to identify their immediate needs and articulate the risks, vulnerabilities and unmet needs that affect them and their own efforts to become more resilient, in particular for excluded or marginalised members of the community, including youth. Affected populations are also well placed to identify the root causes and structural drivers of recurrent crises, protracted conflict and the risk of atrocities. Recognising this, joined-up programming will seek to:
    - i. Ensure an inclusive, people-centred approach in all crises and violent conflicts that respects international human rights principles and standards;
    - ii. Address conflict risks by tackling exclusion, persecution and injustice, promoting gender equality wherever possible as standard good practice; and
    - iii. Actively support the principles of the Women, Peace and Security agenda, including through ensuring a focus on gender equality and women's leadership across humanitarian, development and peace actions as essential elements in achieving sustainable progress.
3. Ensure that activities **do no harm**, are **conflict sensitive** to avoid unintended negative consequences and maximise positive effects across humanitarian, development and peace actions, by:
- a. Ensuring that all interventions are, at a minimum, conflict sensitive in that they draw on a suitable analysis of the conflict context, understand the interaction between the intervention and the context, and act upon this understanding to minimise negative impacts and, where possible and appropriate, maximise positive impacts;
  - b. Striving to ensure that humanitarian, development and peacebuilding is designed and delivered in a gender sensitive way, based on a suitable gender analysis and on an informed understanding of risks of exploitation, abuse, and do no harm;
  - c. Supporting collective efforts towards understanding and measuring the impact of Official Development Assistance and other peacebuilding measures on political and conflict economies, conflict dynamics, social cohesion, exclusion, resilience, services and markets, and local accountability chains, with a view to reducing negative unintended consequences of external intervention; and
  - d. Ensuring that the process of developing joined-up or collective approaches does not impair the flexibility and rapidity of the humanitarian response. Humanitarian assistance should always remain focused on the needs of the beneficiaries (needs-based approach). In order for humanitarian actors to access people in need, neutral and impartial delivery of such assistance is critical. The respect of humanitarian principles should therefore be guaranteed, in order to ensure that humanitarian actors can, as far as possible, operate effectively.
4. **Align joined-up programming with the risk environment**, by:
- a. Ensuring that joined-up development, peace and humanitarian programming is risk-focused, flexible and avoids fragmentation through context-adaptable programming, including through:
    - i. Designing longer-term development and peacebuilding programming that is flexible and adaptable to future risks and that incentivises partners to remain present in crisis situations;
    - ii. Recognising that peacebuilding and development efforts should be risk tolerant and address root causes of conflict and crises, including in active conflict contexts;

- iii. Supporting opportunities for joint horizon scanning, early warning and risk monitoring as a preventive measure;
  - iv. Ensuring that humanitarian assistance is adaptive and contributes, where appropriate, to conditions that are suitable for taking up development efforts, including by supporting community resilience building activities;
  - v. Strengthening the impact of programming for, and proximity to, crisis affected communities, including through the greater use of technology for digital engagement where appropriate; and
  - vi. Ensuring a flexible approach in terms of working with institutions in fragile or transitional contexts.
5. Strengthen **national and local capacities**, by:
- a. Investing in partners' capacity to stay and deliver, to better analyse the context and manage risks, including where appropriate:
    - i. Prioritising funding to local organisations that are already present when crises occur; which are usually first responders and have specialised knowledge and skills; and
    - ii. Incentivising international actors, particularly those with capabilities across humanitarian, development and peace actions, to also invest in local capacities and ensure that, wherever possible, local actors are an integral part of their response with the ultimate goal to gradually end dependence on humanitarian assistance by fostering self-reliance and resilience;
  - b. Where appropriate, prioritising working with local and international partners who have the flexibility to adapt programming as the context changes and will sustain their engagement until local capabilities are sufficient to ensure people's survival, dignity, security and human rights.
6. Invest in **learning and evidence** across humanitarian, development and peace actions, by:
- a. Investing in joint learning efforts across humanitarian, development and peace actions, particularly in sectors and thematic areas of common interest (e.g. health/nutrition, education, protection/peacebuilding etc.). Where the evidence of what works is weak, programmes and monitoring should be designed in a manner that is adaptive and promotes iteration and learning; and
  - b. Promoting best practice and innovative approaches in data collection, management and sharing – including the disaggregation of data by sex, age, disability recognising that this can support more complementary humanitarian, development and peace actions, while also providing guidance and clarity on data protection and ensuring transparency and accountability of data management.
- V. **RECOMMENDS** that Adherents deliver better **FINANCING** across the nexus. To that effect, Adherents should:
1. Develop **evidence-based humanitarian, development and peace financing strategies** at global, regional, national and local levels, with effective layering and sequencing of the most appropriate financing flows, which may include:
    - a. Working at a global level with multilateral partners, IFIs, governments, the private sector and civil society focused on countries most at risk of recurrent and protracted crises, with a view to identifying and closing financing gaps;
    - b. At a country level, working with governments, the United Nations Resident Coordinator/ Humanitarian Coordinator, multilateral partners, IFIs, the private sector and civil society to establish multi-year financing strategies with a view to support collective outcomes;

- c. Seeking to align resources as closely as possible to needs, risks and vulnerabilities and root causes of conflict to support prevention, preparedness and early action, and avoid significant fluctuations in funding that could destabilise communities or countries; and
  - d. Using Official Development Assistance as a catalyst to mobilise the full range of financial flows, including public and private international and domestic financial flows, ensuring that diverse financial flows do not contribute to conflict, inequality or instability.
2. Use **predictable, flexible, multi-year financing** wherever possible, which may involve:
- a. Identifying financing mechanisms that bring together humanitarian, development and peace stakeholders where possible and appropriate and that promote opportunities for private sector engagement;
  - b. Striving to ensure that financing is informed by joint analysis and where possible and appropriate, supports greater coherence between humanitarian, development and peace actions;
  - c. Aligning financing with agreed collective outcomes where appropriate – while recognising that humanitarian, development and peace actions may have priorities that also fall outside of collective outcomes; and
  - d. Seeking the availability of flexible funding in the different pillars to ensure a better use of allocated resources in response to priority needs.
- VI. INVITES** the Secretary-General to disseminate this DAC Recommendation.
- VII. INVITES** Adherents to disseminate this DAC Recommendation, particularly throughout their development, humanitarian and peacebuilding agencies and respective partners.
- VIII. INVITES** non-Adherents to take account of and adhere to this DAC Recommendation.
- IX. ENCOURAGES** relevant non-governmental organisations to disseminate and follow this DAC Recommendation in their approach to the nexus; and
- X. INSTRUCTS** the International Network on Conflict and Fragility to:
- a. Serve as a forum to exchange information on experiences with respect to the implementation of this DAC Recommendation;
  - b. Monitor the implementation of this DAC Recommendation within existing mechanisms;
  - c. Report thereon to the DAC no later than five years following the adoption of this DAC Recommendation and every ten years thereafter.

## About the OECD

The OECD is a unique forum where governments work together to address the economic, social and environmental challenges of globalisation. The OECD is also at the forefront of efforts to understand and to help governments respond to new developments and concerns, such as corporate governance, the information economy and the challenges of an ageing population. The Organisation provides a setting where governments can compare policy experiences, seek answers to common problems, identify good practice and work to co-ordinate domestic and international policies.

The OECD Member countries are: Australia, Austria, Belgium, Canada, Chile, Colombia, Costa Rica, the Czech Republic, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Japan, Korea, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Mexico, the Netherlands, New Zealand, Norway, Poland, Portugal, the Slovak Republic, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Türkiye, the United Kingdom and the United States. The European Union takes part in the work of the OECD.

## OECD Legal Instruments

Since the creation of the OECD in 1961, around 460 substantive legal instruments have been developed within its framework. These include OECD Acts (i.e. the Decisions and Recommendations adopted by the OECD Council in accordance with the OECD Convention) and other legal instruments developed within the OECD framework (e.g. Declarations, international agreements).

All substantive OECD legal instruments, whether in force or abrogated, are listed in the online Compendium of OECD Legal Instruments. They are presented in five categories:

- **Decisions** are adopted by Council and are legally binding on all Members except those which abstain at the time of adoption. They set out specific rights and obligations and may contain monitoring mechanisms.
- **Recommendations** are adopted by Council and are not legally binding. They represent a political commitment to the principles they contain and entail an expectation that Adherents will do their best to implement them.
- **Substantive Outcome Documents** are adopted by the individual listed Adherents rather than by an OECD body, as the outcome of a ministerial, high-level or other meeting within the framework of the Organisation. They usually set general principles or long-term goals and have a solemn character.
- **International Agreements** are negotiated and concluded within the framework of the Organisation. They are legally binding on the Parties.
- **Arrangement, Understanding and Others:** several other types of substantive legal instruments have been developed within the OECD framework over time, such as the Arrangement on Officially Supported Export Credits, the International Understanding on Maritime Transport Principles and the Development Assistance Committee (DAC) Recommendations.